

DEC200921DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères (SPPIN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC181898DGDS portant création de l'unité UMR8003, intitulée " Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères " (SPPIN) et nommant M. Martin OHEIM en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 8003¹ en date du 28/06/2019 ;

Considérant que **Mme Isabelle FANGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation lie de France Ouest et Nord, du 19 au 21 juin, puis du 13 au 15 septembre 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Isabelle FANGET**, IEHC, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 8003 intitulée Institut des Neurosciences Paris Saint-Pères (SPPIN) à compter du 1^{er} janvier 2019.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Mme Isabelle FANGET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

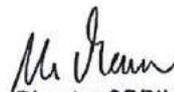
Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Isabelle FANGET** est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villejuif le 29 juillet 2019

Le directeur de l'UMR 8003
Martin OHEIM

SPPIN  SAINTS-PÈRES
Paris Institute for
the Neurosciences
CNRS UMR8003
Université de Paris
45, rue des Saints-Pères
75270 PARIS Cedex 06, France


Director SPPIN

Visa de Clarisse LEFORT-DAVID, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif



Visa de Christine CLERICI, présidente de l'Université de Paris

 **Université
de Paris**

Pour la Présidente et par délégation
Le Directeur général des services
Nicolas Jeanjean

